



Trois-Rivières, le 16 février 2023

M. Éric Girard
Ministre des finances
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 5L3
Par courriel : ministre@finances.gouv.qc.ca
consultations@finances.gouv.qc.ca

Objet : Commentaires de l'ACIC – Consultation pré-budgétaire du gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

L'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) profite de la période de consultation pré-budgétaire pour vous transmettre ses commentaires. Ceux-ci sont le fruit d'une consultation auprès de nos compagnies membres au Québec. De plus, depuis la mi-année 2020, une Division des plastiques s'est ajoutée à notre association.

L'ACIC est la voix de l'industrie de la chimie et des plastiques au Canada et au Québec depuis plus de 50 ans. Nous défendons les intérêts des compagnies productrices de produits pétrochimiques, chimiques, inorganiques et de spécialités ainsi que des produits biologiques en passant par les centres de recherche de technologie et de R & D. La Division des plastiques de l'ACIC représente l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques, y compris les producteurs de résine, les transformateurs, les recycleurs, les fabricants d'équipements et les propriétaires de marques. Au Québec, notre industrie représente presque 18 milliards de dollars (chimie et plastiques). Nous employons directement plus de 70 000 employés et soutenons plus de 150 000 emplois indirects dans des industries connexes. Nous exportons plus de 9 milliards de dollars majoritairement au Canada et aux États-Unis.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Comme toute industrie du secteur manufacturier au Québec, notre industrie fait face à des défis importants afin d'assurer sa pérennité financière et ainsi maintenir son importance dans toutes les sphères d'activités économiques. En effet pour maintenir ou hausser la production de ses usines du Québec afin de maintenir son partenariat économique avec le secteur manufacturier (foresterie, traitement des eaux, construction, plastique, électronique, mines, automobiles, filière batterie, produits de consommation), notre industrie doit maintenir sa compétitivité au niveau national et international. Tributaire des obligations de changements climatiques, de l'énergie, de l'environnement et du transport, notre industrie doit profiter de politiques et programmes lui permettant de concurrencer ses compétiteurs afin de conserver son niveau de production au Québec et ainsi permettre à la chaîne d'approvisionnement local de profiter des meilleurs coûts d'approvisionnement à proximité de ses opérations de production.

Dans le secteur de la chimie, nos membres s'engagent envers la Gestion responsable^{MD}, assurant le maintien d'une initiative de développement durable par une éthique des affaires et des principes rigoureux d'opération de ses unités de production. Au niveau des plastiques, notre engagement envers l'économie circulaire nous amène à intégrer tous les plastiques à nos objectifs de récupération et valorisation des matières résiduelles.

Commentaires spécifiques

INVESTISSEMENT

Actuellement le plan IRA (Inflation reduction Act) de Joe Biden qui prévoit injecter 430G\$ sous forme de réductions d'impôt pour les entreprises qui investissent dans l'énergie propre, les véhicules électriques, les batteries et les projets d'énergies renouvelables si ces produits sont fabriqués aux Etats-Unis, menace l'investissement au Québec. Le programme fédéral actuellement en place, Investment Tax Credit (ITC) peut atteindre 45% de support aux entreprises alors qu'en plus du plan IRA de Biden, les États-Unis viennent d'ajouter un plan de réduction des coûts de production (Production Tax Credit) permettant aux entreprises de profiter de subvention pour chaque molécule produite. Avec cette double subvention, les projets américains obtiennent un support pouvant atteindre 85% comparé à notre 45% canadien. Quelques projets canadiens comparés entre une réalisation américaine ou canadienne confirment cet écart. Les gouvernements canadien et québécois doivent réagir à ces programmes américains en offrant, spécifiquement pour ces projets, un soutien économique à la production.

ÉNERGIE

Notre secteur d'activité est tributaire de l'énergie disponible au Québec. Dépendamment des procédés de production de nos usines, cela se traduit par des besoins considérables en électricité, hydrogène et/ou gaz naturel. Nous adhérons à la transition énergétique si elle permet à nos entreprises d'adapter leur procédé de production et de transformation aux nouvelles orientations du gouvernement du Québec.

Électricité – Tarif et flexibilité de la fourniture

Profitant jadis de tarif d'électricité très compétitif, les dernières années ont démontré un recul dans plusieurs juridictions canadiennes et nord-américaines. En effet, des études comparatives appuyées de données factuelles lors de rencontres avec la Direction générale de l'électricité ont démontré un recul des tarifs d'électricité au Québec, de l'ordre de 25 % lorsque l'on tient compte des réels tarifs payés, et non des tarifs affichés pour les usines américaines. Notre secteur valorise la réalité d'une molécule active, c'est-à-dire une molécule qui contribue au développement économique du Québec par son effet multiplicateur de transformation au détriment d'une molécule passive (molécule consommée non transformée). Le gouvernement du Québec devrait rendre cette molécule active plus attractive financièrement.

Le programme de rabais d'électricité doit être reconduit à long terme afin de permettre aux entreprises de planifier la réalisation de projet dans une perspective moyen et long terme. Selon les paramètres actuels du programme, les entreprises ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour s'inscrire et jusqu'au 31 décembre 2025 pour réaliser les investissements même s'il existe une possibilité de 8 ans pour un investissement supérieur à 250 M\$. Dans notre industrie, une prévisibilité long terme des programmes est essentielle afin de permettre à nos entités corporatives le temps de réaliser les études, l'ingénierie et la réalisation de ces projets qui s'étalent fréquemment sur une période de 3 à 7 ans. De plus, comme nous vous le demandons depuis quelques années, ce programme devrait rendre admissible les consommateurs manufacturiers au tarif « M ». Le gouvernement pourrait créer un tarif M manufacturier visant à intégrer les plus gros consommateurs au tarif M afin de les rendre admissible à ce programme. Pour le moment, nous ne possédons aucune indication que ce programme de rabais de l'électricité sera reconduit ou non par le ministère des Finances.

La flexibilité de la consommation électrique doit aussi être revue afin de permettre à nos usines une capacité de production répondant à des besoins ponctuels. Actuellement, nos usines doivent annoncer leur consommation mensuelle à Hydro-Québec et y déroger entraîne des pénalités. Par exemple, si nos usines sont interpellées par leur corporatif afin de hausser leur niveau de production pour différents raisons (panne majeure d'une filiale américaine, arrêt non planifié, etc.), dans certaines situations l'électricité n'est pas disponible pour répondre à ce besoin.

Électricité – Disponibilité

Nos entreprises, dans des efforts de décarbonation, évaluent actuellement la réalisation de projets afin d'améliorer leur empreinte carbone. Ces projets, visant à remplacer des chaudières à vapeur par des chaudières électriques, sont exigeants en CAPEX (modification des installations pour recevoir la nouvelle puissance électrique, coûts des nouvelles chaudières, coût d'opération considérant la différence de coûts entre la vapeur et l'électricité). Pour se lancer dans ces projets, nos entreprises doivent obtenir la garantie que le volume d'électricité exigé par ces investissements électriques (des dizaines de milliers de mégawatts) sera au rendez-vous. Actuellement nos entreprises n'obtiennent pas cette garantie de la part du gouvernement.

Gaz naturel

Même si le prix demeure avantageux dû principalement à l'exploitation des gaz de schistes aux États-Unis, le prix total incluant le transport désavantage fortement nos usines au Québec comparativement aux autres provinces canadiennes de l'ouest, de l'Ontario et des États-Unis. Même si nous comprenons bien le principe de la distance des sources de stockage, il n'en demeure pas moins que le coût de transport, beaucoup plus élevé dans certaines régions du Québec, demeure un facteur qui menace la compétitivité de nos usines.

ENVIRONNEMENT

L'ACIC s'inscrit favorablement envers un développement durable responsable et initiateur de changements pour protéger notre planète. À cet effet, notre bilan environnemental témoigne des efforts initiés par notre industrie dès le début des années 1990. Notre apport à la lutte contre les changements climatiques est significatif :

- Nous avons réduit majoritairement nos émissions atmosphériques (69 %) depuis 1990;
- Des possibilités de réduction existent encore mais qu'elles demandent l'injection de capitaux importants;
- Les meilleures technologies existent au Québec plus que partout ailleurs dans le monde, d'où l'importance de réaliser les projets au Québec.

Nous croyons important de maintenir cet équilibre entre les trois (3) piliers du développement durable soit l'économie, l'environnement et l'acceptabilité sociale.

Assujettissement à l'attestation d'assainissement

Le secteur de la chimie deviendra éventuellement l'un des secteurs assujettis à l'attestation d'assainissement six (6) mois après l'adoption d'un futur projet de règlement. Nombreux sont les membres de notre association, déjà en démarche de production de cette attestation auprès de leurs directions régionales. Nous trouvons cependant restrictif d'exiger cette démarche aussi rapidement et nous questionnons la capacité des directions régionales à traiter un si grand nombre de demandes. Il serait sage d'étendre l'exigence du six (6) mois après le dépôt du projet de règlement.

Obligations réglementaires

La mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement est exigeante pour les entreprises. À l'ère d'un objectif d'allégement réglementaire, il est important que le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP) et ses directions régionales maintiennent une approche de partenariat avec les entreprises lors de la réalisation de projets et conséquemment des demandes d'autorisations. Actuellement, la collaboration est difficile et très variable selon les directions régionales et les délais de réponses beaucoup trop longs.

Position sur le plastique

Les plastiques soutiennent notre mode de vie moderne, et nous nous efforçons d'apporter notre contribution afin de bâtir un monde où le plastique ne devient jamais un déchet. Pour nous, un seul déchet de plastique dans l'environnement en est un de trop. L'industrie canadienne des plastiques s'est engagée à résoudre le problème des déchets de plastique. Pour ce faire, elle s'est fixée pour objectif de rendre 100 % des emballages en plastique recyclables ou récupérables d'ici 2030 et d'adopter des technologies de recyclage avancées pour que ces emballages soient entièrement récupérés et recyclés d'ici 2040.

Le secteur des plastiques a mis au point des technologies novatrices permettant d'améliorer la collecte, le recyclage et la récupération des plastiques. Ces technologies sont toutes nécessaires pour détourner davantage de plastiques précieux des sites d'enfouissement et prolonger leur cycle de vie. Par exemple, des technologies de recyclage avancées nous ont permis de nous rapprocher d'un monde sans déchets. Ces technologies, conçues au Québec, décomposent les plastiques en éléments de base moléculaires pour les transformer en divers matériaux précieux comme du plastique tout neuf. Elles ont également permis d'élargir considérablement les marchés des plastiques recyclés, tant au Québec qu'au Canada et à l'échelle mondiale, tout en gardant les plastiques hors de l'environnement et en les utilisant de façon productive.

L'appui des gouvernements est également nécessaire pour réduire les déchets de plastique et accroître leur détournement des sites d'enfouissement. Tous les gouvernements doivent normaliser les définitions et les politiques pour s'assurer que les définitions de « recyclage » et « détournement » tiennent compte du recyclage avancé en plus du recyclage mécanique. Évidemment, les investissements et le soutien financier ne peuvent pas venir uniquement de l'industrie. Les entreprises ont besoin de soutien pour innover dans la conception de leurs produits afin que ceux-ci puissent être facilement réutilisés et recyclés tout en préservant leur intégrité pour des raisons de sécurité.

Grâce à la recherche continue, aux progrès technologiques et à un objectif ferme d'améliorer la conception des emballages, l'avenir est prometteur, et nous pouvons réaliser notre vision d'une économie circulaire. Avec des plastiques entièrement recyclables et en transformant les déchets en nouveaux articles en plastique et en d'autres produits, nous pouvons aider le Canada et le Québec à atteindre leur objectif de zéro déchet de plastique.

MAIN-D'ŒUVRE

La situation de la main-d'œuvre est préoccupante au Québec. Jadis, il était facile d'attirer une main-d'œuvre spécialisée et non spécialisée à notre industrie. Actuellement, ce n'est plus le cas. Les jeunes ne sont pas au rendez-vous en quantité et en qualité pour combler les besoins en main-d'œuvre de notre industrie. Il faut revoir les paramètres liés à l'immigration et faciliter l'accessibilité aux programmes de formation en région.

SUPPORT EN DÉVELOPPEMENT

Historiquement l'industrie de la chimie et des plastiques au Québec a fait preuve d'autonomie en matière de développement économique et a nécessité peu d'aide du gouvernement du Québec. Plus que jamais considérant une compétitivité mondiale accrue dans des marchés de commodités et l'impact négatif de notre leadership environnemental sur nos coûts (mise aux normes environnementales et taxe carbone), notre industrie a besoin du support du gouvernement, par l'entremise de programmes et politiques, afin de maintenir son niveau de compétitivité à l'échelle nationale, continentale et internationale. À cet effet, nous manifestons des attentes précises en matière de support économique.

1. Reconduire le programme de financement aux entreprises de réduction des tarifs en électricité pour les entreprises au tarif L (réduction possible de 40 % des tarifs avec la possibilité d'un autre 10% si le projet contribue à la réduction de 20 % des GES). Ce programme a été prolongé mais devrait être maintenu en permanence afin de permettre la prévisibilité de réalisation de projet d'envergure. Selon les paramètres actuels du programme, les entreprises ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour s'inscrire et jusqu'au 31 décembre 2025 pour réaliser les investissements même s'il existe une possibilité de 8 ans pour un investissement supérieur à 250 M\$. Dans notre industrie, une prévisibilité long terme des programmes est essentielle afin de permettre à nos entités corporatives le temps de réaliser les études, l'ingénierie et la réalisation de ces projets qui s'étalent fréquemment sur une période de 3 à 7 ans.
2. Comme le programme de rabais électrique se limite aux clients grande puissance (tarif L), il devrait être accessible aux clients de moyenne puissance (tarif M). Comme ce tarif englobe beaucoup de clients pour Hydro-Québec, nous sommes ouverts à la fixation d'un seuil significatif au tarif M afin de reconnaître les clients majeurs de plus forte puissance au tarif M, une espèce de tarif M+. Cette mesure d'aménagement de ce programme est importante car malgré de fortes consommations en électricité en moyenne puissance, plus de 80 % de nos compagnies membres sont assujetties au tarif M.
3. Les critères des programmes de financement devraient être plus souples afin d'inclure le renouvellement des actifs. L'industrie de la chimie, face au défi mondial de la concurrence, doit profiter de programmes de financement lui permettant de renouveler ses équipements. Un investissement majeur dans la modernisation de ses actifs se traduit par une durée de vie prolongée de ses opérations.
4. Les crédits de recherche et innovation doivent demeurer attractif et non limitatif pour les filiales étrangères ayant des opérations au Québec. Nos usines participent activement à de la recherche appliquée au Québec. Actuellement le seuil de R&D est diminué dans le cas d'une filiale étrangère. Dans notre secteur industriel, la presque totalité de nos usines est issue de filiale étrangère.
5. Dans le cadre de l'ensemble des programmes de support économique, il faut alléger la gestion de ces programmes afin de les rendre attractif. Beaucoup de nos usines hésitent à profiter de tels programmes considérant de mauvaises expériences antérieures.
6. Créer un fonds d'innovation pour supporter l'industrie du plastique au Québec. Comme la participation du gouvernement fédéral est confirmée (Plateforme électorale et discussion en cours) de même que la participation du secteur privé, il ne manque que la participation du gouvernement du Québec.

7. Afin d'amenuiser la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement doit financer et rendre attractif (allocation de formation auprès des étudiants) les programmes d'attestation d'études collégiales (A.E.C.) en procédés industriels, chimie analytique et instrumentation contrôle en région. De plus, le gouvernement doit supporter l'accessibilité à l'immigration afin de combler les besoins en main-d'œuvre.

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Il y a une dizaine d'année, les coûts de transport et la logistique de nos usines représentait une faible portion de nos frais variables. Aujourd'hui, les coûts de transports et d'approvisionnement ont explosés pour nos usines. À cet effet, voici nos attentes précises.

1. Les coûts de transport par voie ferrée ont été victime d'augmentations faramineuses (entre 100 % et 300 %) au cours des dix (10) dernières années.
2. La qualité des services ferroviaires s'est fortement dégradée au cours des dernières années. La réalité de monopole des compagnies ferroviaires (CN et CP) provoque une absence de partenariat avec l'industrie de la chimie qui pourtant présente un bilan très positif en matière de transport sécuritaire.
3. La stratégie maritime annoncée il y quelques années et prometteuses de pôle logistique spécialisée n'a pas vu le jour. Nos usines ont besoin de pôle logistique mieux organisé afin de réduire leurs coûts d'approvisionnement en matières premières et en exportation de leurs produits.
4. Le secteur du camionnage subit actuellement une pénurie de main-d'œuvre importante affectant directement la livraison de produits de nos usines. Il faut mettre sur pied des programmes de rétention de la main-d'œuvre dans le domaine du camionnage.

Nous espérons que ces commentaires, dans le cadre du processus pré-budgétaire, permettront une meilleure compréhension du secteur de la chimie et des plastiques au Québec et serviront à maintenir sa compétitivité et sa croissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves Hamelin
Directeur régional – Québec
Association canadienne de l'industrie de la chimie
yhamelin@ciac-acic.ca

c.c ministre@economie.gouv.qc.ca
ministre@environnement.gouv.qc.ca
ministre@transports.gouv.qc.ca
ministre@mrf.gouv.qc.ca